

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon - 28130
 Tél. : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance ordinaire du 8 octobre 2015

Site internet : www.yermenonville.fr

L'an deux mil quinze, le 8 octobre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Rousseau, Mme Coudray, M Pivert, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller (arrivé à 21h00).

Absents excusés : M. Bayon (pouvoir à M. Martin), Mme Chevallier (pouvoir à M. Destouches), M. Gille (pouvoir à M. Feller), Mme Loisel (pouvoir à Mme Antongiorgi), M. Mabrouk.

Secrétaire de séance : M. Rousseau.

1. Adhésion à l'Agence Technique Départementale – mission voirie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer l'Agence Technique Départementale-mission voirie. Ainsi, la commune pourra signer des conventions avec l'ATD en matière d'assistance dans le domaine routier :

- Maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception de projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € HT et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Arrivée de Monsieur Feller à 21h00.

2. Aménagement des rues de Maintenon, Gallardon, de l'église et la place de la mare : choix du bureau d'étude pour l'étude préliminaire.

Dans le cadre de l'aménagement des rues sus visées, Monsieur le Maire propose de lancer une étude préliminaire comprenant une analyse des besoins de la commune et une estimation financière des esquisses proposées.

Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents (12 voix pour – 2 abstentions) de lancer cette étude préliminaire et de retenir la proposition financière du bureau d'études « En perspectives' » pour un montant de 4 825,00 €HT, soit 5 790.00 € TTC.

3. Budget commune : décision modificative n° 2015-02

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2015, à savoir :

Ajustement des dépenses de fonctionnement :

- Article 6411 : + 200.00 €
- Article 657348 : + 11 000,00 €
- Article 61523 : - 11 200.00 €

Aménagement des rues

- Article 61523 : - 5 790.00 €
- Compte 023 : + 5 790.00 €
- Compte 021 : + 5 790.00 €
- Article 2152 : + 5 790.00 €

4. Demande de participation financière à un voyage scolaire d'un élève du collège de Gallardon.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une participation financière de 70 € pour le voyage scolaire de cet élève.

5. Demande de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2015.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2015.

6. Demande de participation au Fonds de Solidarité Logement pour 2015.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement pour 2015.

7. Avis sur la loi NOTRe et notamment sur les fusions de communautés de communes et de communes.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les grandes lignes de la loi NOTRe, du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Cette loi apporte des changements importants notamment pour les intercommunalités et les communes.

En ce qui concerne les intercommunalités, le seuil démographique est fixé à 15 000 habitants. Ainsi, la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon devra fusionner avec d'autres EPCI (Communautés de communes, Communautés d'agglomération...).

Les EPCI devront intégrer dans leur statut de nouvelles compétences d'ici au 1^{er} janvier 2020 (promotion du tourisme, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères...).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis sur l'évolution de la CCTV de Maintenon dans le cadre d'une fusion future avec un autre EPCI :

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- sur le principe de la fusion de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon avec un autre EPCI
- sur le principe de la fusion de la commune de Yermenonville avec une autre commune.

8. Compte rendus des Syndicats et des Commissions communales.

- Commission Sécurité : Monsieur Destouches rend compte des relevés des radars pédagogiques :

	Rue de Gallardon	Rue de Maintenon
JUILLET		
Nombre de véhicules entrants	44 398	39 908
De 30 à 50 km/h	34.21%	70.80%
De 51 à 70 km/h	40.42%	17.71%
+ de 71 km/h	7.55%	0.33%
Nombre de véhicules sortants		36 216
De 30 à 50 km/h		56.24%
De 51 à 70 km/h		31.95%
+ de 71 km/h		0.83%
AOÛT		
Nombre de véhicules entrants	37 897	21 475
De 30 à 50 km/h	24.33%	71.38%
De 51 à 70 km/h	28.30%	17.21%
+ de 71 km/h	4.83%	0.31%
Nombre de véhicules sortants		19 112
De 30 à 50 km/h		55.86%
De 51 à 70 km/h		33.06%
+ de 71 km/h		0.31%
SEPTEMBRE		
Nombre de véhicules entrants	58 169	29 307
De 30 à 50 km/h	31.98%	71.59%
De 51 à 70 km/h	34.37%	19.19%
+ de 71 km/h	5.83%	0.36%
Nombre de véhicules sortants		25 016
De 30 à 50 km/h		51.37%
De 51 à 70 km/h		40.41%
+ de 71 km/h		1.03%

Il ajoute que ces relevés sont communiqués tous les mois à la gendarmerie de Maintenon. Monsieur Martin indique que la gendarmerie de Maintenon animera une réunion publique portant sur la sécurité routière au début du mois de novembre à la Mairie. Une invitation sera distribuée à la population dès que la date sera fixée.

INFORMATIONS DIVERSES

Le site internet de la commune est fonctionnel. Vous y trouverez toutes sortes de renseignements concernant la commune, les démarches administratives (guichet unique) et l'actualité des associations. N'hésitez pas à y aller :

www.yermenonville.fr

BALADE DU PERE NOEL

La Balade du Père Noël aura lieu **le samedi 19 décembre 2015 à 17 h 45** au départ de l'école de Yermenonville. A l'arrivée à la salle socioculturelle de Houx, le Père Noël distribuera des friandises. Un vin chaud sera offert aux adultes.

LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales pour 2015 peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2015. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales auront lieu le dimanche 6 décembre 2015 pour le 1^{er} tour. En cas de 2^{ème} tour, celui-ci aura lieu le dimanche 12 décembre 2015.

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

La démarche se fait à l'initiative du jeune, seul ou accompagné par l'un de ses parents. Il doit fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et du livret de famille tenu à jour.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 17 et 31 octobre 2015 – 14 et 26 novembre 2015 – 12 décembre 2015

TRAVAUX BRUYANTS

En application de l'arrêté préfectoral n° 2012-247-004 du 3 septembre 2012, « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses... ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

ÉLAGAGE

En application de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé aux riverains qu'ils doivent procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies publiques, dès lors que cela porte atteinte à la sécurité du passage sur les voies publiques communales. Il est rappelé que l'élagage doit être réalisé en limite de propriété.

- Commission des Affaires Scolaires : Monsieur Destouches indique que les parents d'élèves sont très satisfaits du parking de l'école. De ce fait, la circulation des véhicules est plus fluide entraînant ainsi une sécurité accrue pour les parents et les élèves.
- Commission « Cimetière » : Monsieur Antongiorgi rapporte que les cases du columbarium seront installées courant novembre dans le cimetière. La Commission se réunira prochainement pour modifier le règlement du cimetière.
- SIVOM : Monsieur Destouches indique que la Balade du Père Noël aura lieu le samedi 19 décembre 2015. Le départ aura lieu à 17h45 à l'école Hélène Boucher. Comme les années précédentes, une sortie « cinéma » pour les enfants aura lieu courant janvier 2016.
- Syndicat Départemental d'Énergie 28 : Monsieur Antongiorgi indique qu'il a pris contact avec le syndicat pour la pose et la dépose des illuminations de fin d'année. Il a également demandé une intervention technique suite au dysfonctionnement de l'éclairage public rue de la Guillotine et rue de l'église.
- Syndicat mixte de la Voise et de ses affluents : Monsieur Antongiorgi rapporte qu'une étude est en cours sur la définition d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Voise et de ses zones humides.
- CCTV de Maintenon – Commission Communication : Monsieur Pivert indique que le site internet de la communauté de communes a été mis à jour.

9. Questions et affaires diverses.

- Monsieur Martin donne lecture d'un mail d'un administré qui remercie les membres du Conseil municipal pour l'organisation des festivités du 14 juillet.
- Monsieur Martin donne lecture d'un courrier d'un administré portant sur le mauvais état des trottoirs de la rue de l'Arsenal. La Commission Travaux se déplacera sur site.

Séance levée à 23h05

**Le Maire,
Bernard MARTIN**

